

**Swissair Schweizerische Luftverkehr AG en
liquidation concordataire**

Circulaire n° 26

www.liquidator-swissair.ch

**Hotline Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG
en liquidation concordataire**

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

Wenger Plattner
Seestrasse 39 | Case Postale
CH-8700 Kusnacht-Zurich

T +41 43 222 38 00
F +41 43 222 38 01
www.wenger-plattner.ch

Karl Wüthrich, lic. iur.
Avocat | Attorney at Law
swissair@wenger-plattner.ch
Inscrit au barreau

Aux créanciers de
Swissair Schweizerische Luftverkehr AG
en liquidation concordataire

Küsnacht, mai 2018

Swissair Schweizerische Luftverkehr AG en liquidation concordataire; Circulaire n° 26

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, de l'état actuel de la liquidation concordataire de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG («Swissair») ainsi que de la suite prévue de la procédure au cours des prochains mois.

I. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2017

Le liquidateur a présenté son 15^e rapport d'activité pour l'année 2017 le 19 mars 2018 au juge concordataire du Tribunal de district de Bülach après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité peut être consulté par les créanciers jusqu'au 14 mai 2018 dans les bureaux du liquidateur chez Wenger Plattner, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Kusnacht. Pour la consultation, veuillez vous annoncer par téléphone auprès de la hotline au numéro +41 43 222 38 40.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité, dans la mesure où les créanciers n'ont pas déjà été informés par les Circulaires n° 24 de juin 2017 et n° 25 d'octobre 2017.

II. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

1. ACTIVITES DU LIQUIDATEUR

Au cours de l'année 2017, le liquidateur et son suppléant ont concentré leurs activités sur les travaux relatifs à une procédure d'action en responsabilité à l'encontre d'anciens organes de Swissair (cf. ch. V.1. ci-après), l'invocation de créances envers la Sabena SA en liquidation en Belgique (cf. Circulaire n°25, ch. I.), la conduite d'un procès en contestation de l'état de collocation (cf. ch. VI. ci-après), le versement du troisième acompte aux créanciers avec des créances de 3e classe (cf. Circulaire n° 24, ch. I.) et l'établissement des bases pour la répartition de produits issus de la vente de biens immobiliers et de participations à l'étranger (cf. ch. III.2. ci-après). Enfin, divers actifs ont pu être réalisés (cf. ch. IV. ci-après).

2. ACTIVITES DE LA COMMISSION DES CREANCIERS

La commission des créanciers n'a tenu aucune séance au cours de l'année 2017. Elle a pris des résolutions par voie de circulaire pour statuer sur trois demandes émanant du liquidateur et deux demandes émanant de son suppléant.

III. ETAT DES ACTIFS DE SWISSAIR AU 31 DECEMBRE 2017

1. REMARQUE PRELIMINAIRE

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de Swissair au 31 décembre 2017 (annexe 1). Cet état recense les actifs de Swissair au 31 décembre 2017, en l'état actuel de nos connaissances.

2. ACTIFS

Liquidités: Les liquidités de Swissair sont placées principalement auprès de la Banque Cantonale de Zurich («ZKB»). Depuis le 1^{er} mars 2015, la ZKB prélève des intérêts négatifs sur les avoirs de Swissair. En 2017, des intérêts négatifs d'un montant de CHF 1 424 060 ont été perçus. Le taux d'intérêt négatif moyen mis à charge était légèrement inférieur à 0,7%. Les avoirs auprès de la ZKB ont pu être considérablement réduits par le versement du troisième acompte. En 2018, il y aura donc moins d'intérêts négatifs accumulés.

Créances envers des tiers: Le poste «créances envers des tiers» comprend principalement des prétentions de Swissair envers différentes sociétés de l'ancien groupe Swissair qui se trouvent en procédure d'insolvabilité en Suisse

et à l'étranger. Le poste a été évalué avec prudence selon l'état actuel de nos connaissances.

Répartition non encore déterminée du remboursement des SITA Certificates: Swissair et SAirGroup AG en liquidation concordataire (ci-après «SAirGroup») s'opposaient sur la question de savoir à qui incombe le remboursement de près de CHF 2,4 millions issus des SITA Certificates. Les parties ont réussi à trouver un accord sur la répartition de ce remboursement. L'accord correspondant doit encore être approuvé par les commissions des créanciers.

Immeubles: La répartition des produits issus de la vente de biens immobiliers à Singapour, Bombay, Tel Aviv, Istanbul, Madrid, Sao Paulo et Rio de Janeiro entre SAirGroup et Swissair est encore pendante. L'objectif est de parvenir à un accord sur cette répartition durant l'année 2018. La valeur de ce poste peut donc encore évoluer.

Autres actifs non encore réalisés: Outre les actifs précités, il existe la participation à la Swissair Training Center SA en liquidation et la répartition d'un produit issu de la vente d'une participation à l'étranger est encore pendante. Par ailleurs, les actions engagées en matière de prétention en responsabilité et d'autres prétentions éventuelles en responsabilité sont également présentées pour mémoire. Les actifs encore à liquider ont été évalués avec prudence.

3. DETTES DE LA MASSE

Créanciers concordataires: Le poste «créanciers de la masse» au 31 décembre 2017 concerne les coûts de liquidation occasionnés en 2017.

Provisions pour les trois premiers acomptes: L'état de liquidation de Swissair au 31 décembre 2017 comprend les provisions suivantes pour les trois premiers acomptes:

Motif de la provision	1er acompte en CHF	2e acompte en CHF	3e acompte en CHF
Paiements non exécutés en raison d'instructions de paiement manquantes ou pour d'autres raisons	540 112	5 109 237	2 511 147
Créances conditionnelles pour lesquelles les conditions ne se sont pas encore réalisées	5 209 060	15 887 633	21 878 051
Créances dans des actions en contestation de l'état de collocation en cours	2 267 189	6 914 926	9 522 193
Total des provisions	8 016 361	27 911 796	33 911 391

Les provisions constituées permettent de garantir le montant maximal des trois premiers acomptes pour toutes les créances non encore réglées.

4. CREANCES CONCORDATAIRES

L'aperçu de la procédure de collocation ([annexe 2](#)) indique en détail pour quels montants et dans quelle classe des créances ont été annoncées, admises ou définitivement écartées, et quelles créances sont en litige ou en attente d'une décision de collocation. Le montant des créances est encore susceptible d'évoluer dans la 3e classe dans le cadre de l'apurement de l'état de collocation.

5. DIVIDENDE CONCORDATAIRE ESTIMATIF

Sur la base des actifs disponibles figurant à l'état de liquidation au 31 décembre 2017, le dividende maximum s'établira à 20,3% pour les créances de 3e classe. Si, en revanche, l'action en contestation de l'état de collocation est approuvée, le dividende s'élèvera au minimum à 20 %. Les trois premiers acomptes ont déjà permis d'en distribuer 16,5%. Le solde du dividende concordataire prévisionnel variera donc entre 3,5% et 3,8%.

IV. REALISATION DES ACTIFS

Au cours de la période sous revue, des actifs d'un montant de CHF 284 038 527 ont pu être réalisés. En 2017, Swissair a principalement encaissé les trois acomptes (CHF 277,5 millions) sur ses créances envers SAirGroup, lesquelles ont été colloquées à titre exécutoire auprès de SAirGroup dans le cadre de l'apurement des rapports de créances réciproques (cf. Circulaire n° 23, ch. I.1.).

V. INVOCATION DE PRETENTIONS EN RESPONSABILITE

1. FINANCEMENT DU GROUPE

Par requête du 26 avril 2013, Swissair a introduit une action en responsabilité contre 14 anciens organes formels et organes de fait devant le Tribunal de commerce du canton de Zurich. L'objet de la plainte est le financement de SAirGroup par Swissair. La plainte porte sur un montant total d'environ CHF 208 millions.

En été 2017, le Tribunal de commerce a informé les parties qu'il considère que le procès est en état d'être jugé. Les parties ont renoncé à la tenue d'une audience principale.

Par jugement du 16 mars 2018, le Tribunal de commerce a rejeté la plainte de Swissair. Même si le maintien du crédit de milliards, la continuation de la participation de Swissair au Cash Pool et l'octroi de fonds à terme par Swissair à SAirGroup étaient illégales à partir du 1er janvier 2001, car il s'agissait de distributions en violation des dispositions concernant la protection du capital, les défendeurs n'auraient pas violé leurs devoirs de diligence à cet égard selon l'opinion du Tribunal de commerce. En outre, Swissair n'aurait pas eu de dommage en ce qui concerne ces domaines. Le suppléant du liquidateur et la commission des créanciers examinent actuellement, s'il est opportun de déposer un recours en matière civile contre ce jugement devant le Tribunal fédéral.

2. AUTRES ACTIONS EN RESPONSABILITE

Swissair se réserve le droit d'engager d'autres actions en responsabilité à l'encontre des responsables.

VI. PROCEDURE DE COLLOCATION

Au cours de l'année 2017, l'état de collocation a pu être apuré davantage par le rejet d'une créance de 3e classe différée jusqu'alors.

Fin 2017, seule l'action en contestation de l'état de collocation de la masse en faillite ancillaire suisse de Sabena SA concernant une créance de 3e classe de CHF 113 359 441 était encore pendante (cf. à ce sujet Circulaire n°24, ch. VII.2.). Fin février 2018, une audience principale a eu lieu, laquelle était limitée à des questions de procédure (droit de poursuivre la procédure de la masse en faillite ancillaire suisse dans le procès en contestation de l'état de collocation et légitimation de la Sabena SA en liquidation pour l'annonce de la créance).

VII. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE

Au cours des prochains mois, il s'agira de trouver des accords avec SAirGroup sur la répartition du produit issu de la vente de biens immobiliers à l'étranger et de la vente d'une participation à l'étranger. Les bases ont déjà été établies. Actuellement, des négociations sont en cours entre les masses de liquidation. En outre, l'encaissement de créances sur des sociétés insolvable de l'ancien groupe Swissair se poursuit. Il s'agit en l'occurrence en premier lieu de supprimer les circuits de dividendes partiellement existants (cf. Circulaire n° 25, ch. II).

Enfin, en 2018, les organes de liquidation vont poursuivre le procès en responsabilité contre des anciens organes de Swissair et décider si d'autres procès en responsabilité doivent être engagés. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'évaluer le temps nécessaire au règlement de ces aspects ayant trait à la responsabilité.

Les créanciers seront informés des événements importants au fur et à mesure de la procédure, par voie de circulaire. Les informations sur le déroulement de la liquidation au cours de cette année seront communiquées au plus tard au printemps 2019.

Avec nos salutations les meilleures

Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG en liquidation concordataire

Le liquidateur:

Karl Wüthrich

- Annexes: 1. Etat de liquidation de Swissair au 31 décembre 2017
2. Aperçu de la procédure de collocation de Swissair

www.liquidator-swissair.ch

**Hotline Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG
en liquidation concordataire**

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DECEMBRE 2017

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Variation CHF
ACTIFS			
Liquidités			
ZKB CHF	42'502'438	2'628'244	39'874'195
ZKB EUR	1'299'032	1'165'798	133'234
ZKB USD	2'666'037	549'331	2'116'705
ZKB dépôt à terme CHF	50'000'000	80'000'000	-30'000'000
Total des liquidités	96'467'507	84'343'373	12'124'134
Positions de liquidation:			
Banques/caisses étranger	2'693	46'490	-43'797
Débiteurs concordataires	2'148	0	2'148
Créances sur des tiers	85'756'000	291'973'974	-206'217'974
Avances sur frais de justice	6'733'409	6'733'409	0
Dépôts/Garanties	1'450'000	655'363	794'637
Créances résultant du produit des équipements d'exploitation	2	2	0
Biens immobiliers	8'000'000	1	7'999'999
Participations	1	1	0
Prétentions en responsabilité	p.m.	p.m.	
Total des positions de liquidation	101'944'253	299'409'240	-197'464'987
TOTAL DES ACTIFS	198'411'759	383'752'612	-185'340'853
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	272'492	268'386	4'105
Provisions 1er acompte	8'016'361	9'358'855	-1'342'494
Provisions 2ème acompte	27'911'796	32'120'793	-4'208'997
Provisions 3ème acompte	33'911'392	0	33'911'392
Provisions pour frais de liquidation	5'000'000	5'000'000	0
Provisions pour décomptes en suspens	0	0	0
Total des dettes de la masse	75'112'041	46'748'035	28'364'006
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	123'299'718	337'004'578	-213'704'859

Aperçu de l'état de la procédure de collocation

catégorie	annoncées	dans le cadre de la procédure de collocation				Dividende concordataire en %				
		reconnues	action intentée	décision différée	écartées définitivement	acomptes	Dividende futur		Total	
	montant CHF	montant CHF	montant CHF	montant CHF	montant CHF		minimal	maximal	minimal	maximal
Garanties par gage	4'758'963.80	1'074'339.35	-	-	3'684'624.45	-	-	-	-	-
1 ^{ère} classe	902'655'767.50	17'975'081.90	-	-	884'680'685.60	100%	-	-	100%	100%
2 ^{ème} classe	939'006.50	932'671.09	-	-	6'335.41	100%	-	-	100%	100%
3 ^{ème} classe	27'062'407'411.15	3'450'791'810.94	113'359'440.90	-	23'498'256'159.31	16.5%	3.5%	3.8%	20.0%	20.3%
Total des créances concordataires	27'970'761'148.95	3'470'773'903.28	113'359'440.90	-	24'386'627'804.77					

www.liquidator-swissair.ch

**Hotline Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG
en liquidation concordataire**

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50